



Stages en auberge de jeunesse

Conditions générales

Hostelling International - Canada (HI-C) et les différentes fédérations affiliées avec *Hostelling International* dans le monde, offre la possibilité aux jeunes canadiens d'effectuer des stages de formation dans l'une ou l'autre des auberges de jeunesse participantes en Belgique et en Allemagne.

Les conditions générales suivantes régissent ce programme :

1. Secteurs d'activités des stages offerts

Les auberges de jeunesse offrent des stages dans des secteurs d'activités bien précis et dans certains cas, les stages peuvent combiner plus d'un secteur :

- Aubergiste (préposé à l'accueil)
- Animation
- Restauration
- Projets spéciaux (sur demande des auberges)

2. Admissibilité

Le programme s'adresse à toute personne répondant aux critères suivants :

- étudier ou travailler dans un domaine connexe et vouloir acquérir ou approfondir une expérience s'y rattachant, comme un stage d'études par exemple ;
- avoir étudié dans un domaine connexe sans toutefois y travailler et par conséquent, viser à réintégrer ce domaine par un stage ;
- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- être âgé entre 18 et 30 ans ;
- être membre de Hostelling International au moment de l'inscription ;
- être en bonne santé ;
- avoir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ;
- avoir une bonne connaissance de l'anglais et du français ;
- avoir des connaissances de base en allemand pour les stages en Allemagne ;
- détenir un passeport valide six (6) mois après la date de retour et obtenir un visa, lorsque nécessaire.

3. Conditions de stage

Les stages sont d'une durée de 2 à 6 mois selon les disponibilités. L'horaire de stage est de 35 heures maximum par semaine. Pour chacun des candidats sélectionnés, **HI-C** fait les démarches liées à l'obtention des autorisations obligatoires de stage.

À l'arrivée du stagiaire, son responsable lui aura planifié une formation sur les tâches qui lui seront dévolues. Cette formation l'aidera à mieux comprendre le milieu de stage (adaptation à la vie active de l'auberge). Le stagiaire se fixera ensuite des buts et objectifs d'acquisition de compétences.

Pour un meilleur suivi de la formation, le stagiaire devra rédiger deux rapports de stage : l'un à la mi-parcours et l'autre à la fin du stage, accompagnés du questionnaire d'évaluation dûment rempli. Pour les stages de moins de 4 mois, un seul rapport est demandé et doit être remis à la fin du séjour.

Il n'y a pas de rémunération de base. Toutefois, le stagiaire sera logé et nourri par l'auberge d'accueil : il est mentionné aux auberges que le stagiaire doit pouvoir bénéficier du plus d'intimité possible. Les auberges offrant des services de cafétéria ou de restauration pourront aisément accueillir le stagiaire. Cependant, les auberges de jeunesse dotées uniquement d'une auto-cuisine prévoient une allocation, dont le montant sera précisé, pour défrayer les frais d'épicerie. Si l'auberge de jeunesse le désire, elle remettra une allocation hebdomadaire ou mensuelle, dont le montant sera précisé avant le départ, pour les dépenses autres que la nourriture. À noter que cette allocation n'est pas un salaire et ne peut être considérée comme une rémunération d'emploi.

4. Inscription

Le dossier ne sera ouvert qu'après réception du dossier de candidature dûment complété et d'un chèque au montant de 157,50 \$ (150 \$ plus taxes) à l'ordre de **HI-Canada**. Si le stagiaire annule, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Toutefois, les frais seront remboursés dans les cas suivants : refus de la candidature, poste non disponible, maladie grave ou décès dans la famille. Ces deux derniers cas exigent une attestation écrite.

5. Confirmation de votre place de stage

HI-C jumellera les dossiers des candidats canadiens avec les offres de stage des auberges correspondant aux demandes et aux besoins. Si la candidature est retenue, une confirmation (convention de stage) précisant les conditions de stage, de même que les coordonnées complètes de l'auberge hôte, officialisera l'inscription au programme. Les détails concernant les étapes ultérieures du séjour seront également précisés (visa, billet d'avion, assurance- voyage, etc.).

6. Frais rattachés au stage

Tu devras contacter ton agence de voyages pour :

- réserver son billet d'avion aller-retour ;
- contracter une assurance médicale personnelle.

IMPORTANT : Après la confirmation d'acceptation au programme, le stagiaire devra se renseigner auprès du consulat général du pays où se déroulera le stage pour s'enquérir des documents obligatoires.

Hostelling International - Canada

205 rue Catherine, Suite 400

Ottawa, Ontario K2P 1C3

Tél. : (613) 237-7884 poste 30

Télécopieur : (613) 237-7868

sylvianne.lallier@hihostels.ca

